

→ **Tant mieux pour vous. Aujourd’hui, UBS pèse plus de 81 milliards en Bourse. Soit 15 milliards de plus qu’avant la fusion. Concernant la reprise, des rumeurs de complot circulent à votre propos. Quelles sont-elles?**

On prétend que vous travaillez de longue date en vue d’une fusion entre CS et UBS, même lorsque vous n’étiez plus officiellement actif dans cette dernière. Votre retour serait ainsi, depuis au moins novembre dernier, un coup monté avec le président du conseil d’administration Colm Kelleher.

Intéressant de voir combien de dons de voyance vous me prêtez. La situation exacte est celle-ci: depuis 2016, la direction d’UBS suit attentivement la situation de CS. Primo, parce que nous faisons notre devoir, soit, entre autres, examiner les possibilités de reprise. Secundo, nous étions préoccupés, parce que nous savions que CS appliquait un mauvais modèle d’affaires, ce qui aurait pu mener à une prise de contrôle par une tierce partie.

C’est exact, et c’est pourquoi vous entendiez, à l’époque déjà, reprendre CS. Il y a eu des discussions au plus haut niveau. Nous voulions aussi éviter qu’une banque étrangère n’acquière CS.

En 2020, on était à bout touchant. Urs Rohner, président de CS, y était favorable, mais le management de CS a mis le holà. Exact?

À l’époque, les conditions n’étaient pas encore réunies. Cela démontre néanmoins que tous ceux affirmant qu’il faut absolument deux grandes banques pour éviter de cumuler les risques n’ont pas poussé la réflexion assez loin.

Pourquoi?

Parce qu’on a constaté que le vrai risque venait du fait d’avoir laissé sombrer une banque ayant une stratégie malavisée. Voilà pourquoi je suis satisfait de savoir que l’on va examiner les raisons ayant conduit à la disparition de CS.

Qui, selon vous, a failli dans cette affaire? La Confédération, la Banque nationale ou la FINMA, autorité de surveillance des marchés, qui s’est sans cesse étendue sans pour autant avoir d’impact? C’est à la commission d’enquête parlementaire (CEP) qu’il revient de le clarifier. Une des leçons que l’on peut sans doute déjà tirer du week-end du 19 mars est qu’il vaut mieux introduire à temps les instruments qui existent déjà au niveau international plutôt que d’avoir recours au droit d’urgence.

Qu’entendez-vous par là?

La garantie d’aides en liquidités de la Banque nationale, le Public Liquidity Backstop (PLB), par exemple, fait partie depuis des années de la panoplie standard des outils appliqués en cas de crise. Nous avons dû l’introduire ce printemps par décret urgent. Il n’était pas nécessaire d’attendre aussi longtemps pour instaurer pareille réglementation.

Le fait qu’un établissement concurrent disparaisse est l’une des conséquences de la reprise que nous devons tous subir. Les hypothèques deviendront-elles plus coûteuses et les intérêts de l’épargne encore plus bas?

On dénombre en Suisse 250 banques, c’est une plaisanterie de parler de pénurie de concurrence. Depuis longtemps, les grandes banques ne dominent plus le marché hypothécaire. Les banques cantonales sont ainsi bien plus importantes. Et notre réseau de filiales ne figure qu’au troisième rang, même après la fusion.

Reste qu’il ne s’agit pas de concurrents de puissance égale, mais d’une vingtaine de banques régionales, la plupart de taille plutôt modeste.

Sur place, la Banque Cantonale du Valais et celle du Tessin sont des concurrents puissants. Les banques cantonales gagnent des parts de marché depuis vingt ans.

Visiblement, elles font mieux que les grandes banques. Elles sont plus efficaces et affichent régulièrement des gains substantiels. À la Banque Cantonale de Zurich (ZKB), les coûts représentent moins de 50% des recettes; chez vous, ils dépassent les 80%. Vous êtes vraiment satisfait de la marche des affaires chez UBS? Nous sommes également rentables et



Interrogé sur une éventuelle retraite, Sergio Ermotti, affirme: «Je ne peux pas réussir si je songe déjà à partir. Aujourd’hui, je suis totalement concentré sur la réussite de la fusion. *Urs Jaudas/Tages-Anzeiger*

stables, mais nous entendons nous améliorer sans cesse.

Si l’on examine de plus près les résultats de l’ancienne UBS, il saute aux yeux que la division suisse se porte à merveille et engrange 50% de bénéfices additionnels grâce à l’augmentation des taux d’intérêt. Ne seriez-vous pas en train d’arnaquer les clients, tout comme les banques cantonales, en ne répercutant les hausses que sur les hypothèques et pas sur les taux d’épargne?

Non, sinon, tout le monde s’enfuirait. Les marges sur intérêts se sont normalisées après les années de taux nuls ou négatifs. Et il faut également considérer que nous n’avons jamais exigé de taux négatifs des petits épargnants, alors même que cela aurait été justifié.

La division internationale d’UBS ne tourne pas tout à fait rond. La banque d’investissement (-66%) et l’Asset Management (-91%) voient leurs bénéfices chuter, et vous gagnez aussi moins sur la gestion de fortune à l’international. Pourrait-on dire que la fusion masque les



«On dénombre en Suisse 250 banques, c’est une plaisanterie de parler de pénurie de concurrence.»

Sergio Ermotti,
patron de Credit Suisse

mauvaises performances de l’ancienne UBS?

Nos résultats ont été marqués par des effets non récurrents; dans l’ensemble, ils sont acceptables. Vous devez en outre comparer nos activités internationales à celles de nos concurrents internationaux. Sous cet angle, nous ne faisons guère mauvaise figure. Ainsi, dans le secteur Wealth Management, nous avons augmenté de 16,2 milliards de dollars les actifs sous gestion. Du jamais-vu depuis dix ans au deuxième trimestre. Cela indique que la clientèle nous fait confiance.

La ZKB affiche une croissance de 19 milliards de francs. Iqbal Khan se trouve à la tête de la gestion de fortune d’UBS. Il vient de CS, où une partie des collaborateurs le considère comme responsable des problèmes apparus dans sa division et du scandale lié au fonds Greensill. Est-il l’homme de la situation pour diriger la branche la plus importante de la grande banque née de la fusion?

Iqbal a toute ma confiance, il fait un job remarquable chez UBS. Lorsque nous engageons quelqu’un à ce niveau, nous exami-

nons très attentivement tous ses antécédents. En outre, aucune autorité n’a établi qu’il ait été responsable des problèmes de CS liés à Greensill.

Une seconde personnalité de la direction d’UBS est sur la sellette, Ulrich Körner. Il était aux manettes lorsque CS a chuté. Comment se fait-il qu’il soit encore CEO de cette banque?

Il a travaillé, des années durant, tant chez CS que chez UBS. Il connaît dès lors les deux banques mieux que quiconque. Il est ainsi la bonne personne pour diriger CS le temps que nous finalisions l’intégration.

Et vous? Parti il y a trois ans une première fois à la retraite, quand cesserez-vous définitivement de travailler?

Je souhaite, bien entendu, rester jusqu’à ce que la fusion soit terminée. En supposant que le conseil d’administration le veuille aussi. Je ne peux pas réussir si je songe déjà à partir. Aujourd’hui, je suis totalement concentré sur la réussite de la fusion pour tout le monde: les collaborateurs, les clients, les actionnaires et notre pays. Les Suisses doivent pouvoir être fiers d’UBS.

Pas d’impôt sur la plus-value de 29 milliards

● Les bénéfices comptables tirés d’opérations de fusion-absorption ne sont pas imposables. Celui d’UBS n’échappe pas à la règle.

C’est le chiffre de la semaine: 29 milliards de dollars de bénéfice (25,5 milliards de francs) empochés par UBS. Annoncés jeudi, ces profits sans précédent reflètent avant tout la plus-value affichée par le rachat de sa concurrente Credit Suisse. Or «ce montant n’est pas taxable», affirme Tobias Plangg, porte-parole d’UBS. En clair, seuls les bénéfices tirés de l’activité régulière de la banque - 1,1 milliard sur les trois mois du printemps - seront taxés. Et non ce gain de 29 milliards, qui fait crier au «hold-up» nombre de petits actionnaires de l’ex-deuxième banque du pays.

«Ce gain est une simple écriture de compte, il ne correspond pas à un bénéfice en espèces sonnantes et trébuchantes», explique

Frédéric Neukomm, associé à l’étude Lenz & Staehelin. Avant de rappeler que ce type de profits ou pertes, «purement scripturales», est «généré par les règles d’établissement des comptes consolidés d’une entreprise».

Si, dans le cas du rachat de Credit Suisse, les montants sont considérables, «de tels cas de fusion par absorption d’une société se retrouvent chaque semaine», remarque en écho Didier Nsanzineza, expert fiscal au sein de l’étude Kellerhals Carrard. C’est donc une situation assez banale.

Cette «absorption» totale de Credit Suisse, annoncée jeudi, n’a fait que faire apparaître cet énorme gain dans les comptes. Ceci est crucial dans cette affaire. «Désormais, d’un point de vue comptable, l’ensemble des actifs et passifs de Credit Suisse sont intégrés dans le bilan d’UBS», décrit Didier Nsanzineza.

À commencer par ses fonds propres - qui atteignaient 54 milliards en mars. Et même s’il faut soustraire à ce butin des milliards liés aux pertes accusées par Credit Suisse ce printemps, aux

réserves pour parer aux déconvenues sur des actifs dits toxiques ou aux indemnités de licenciements, le solde laisse encore apparaître une plus-value comptable de 29 milliards.



«Ce gain est une simple écriture de compte, il ne correspond pas à un bénéfice en espèces sonnantes et trébuchantes.»

Frédéric Neukomm, associé à l’étude Lenz & Staehelin.

«Ce type de fusion par absorption est fiscalement neutre», ajoute l’avocat de Kellerhals Carrard. En clair, selon la loi, l’énorme bénéfice n’est pas imposable. Une disposition qui «vise à faciliter les réorganisations de groupes», explique-t-il. D’autant plus que, «du point de vue

des recettes fiscales, rien n’est perdu - l’activité de Credit Suisse sera imposée de la même manière si elle est déployée dans le giron d’UBS», poursuit Didier Nsanzineza.

Pour Pierre-Yves Vuagniaux, associé au sein de l’étude Altenburger, la situation est plus compliquée et un bénéfice de fusion reste imposable. «Quand bien même la plus-value tirée de l’absorption de Credit Suisse n’est qu’une écriture de bilan - et n’impacte pas le compte de résultat d’UBS - ce gain n’est pas exonéré d’office», rétorque l’expert fiscal.

En réalité, un tel bénéfice de fusion sera assimilé par le fisc à un dividende. Mais dans ce cas, un autre mécanisme, dit de la réduction pour participations, permettra de réduire considérablement l’impôt sur le bénéfice d’UBS. Au final, pour le mastodonte bancaire, l’assimilation à un dividende de ce gain de 29 milliards «en limitera substantiellement l’imposition», reconnaît Pierre-Yves Vuagniaux. PIERRE-ALEXANDRE SALLIER (COLLABORATION: NICOLAS PINGUELY)

